

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 25 JANVIER 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 17 janvier 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 56 objets

La séance à huis clos s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS,

~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

~~M. BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. BIEFNOT, M. BAILLY~~, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES,

~~M. MILLER, Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,

Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,

M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, ~~Mme BOUROUBA~~,

Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, ~~DUBOIS~~, Mme FRANCO,

Conseillers

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

1^{er} Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF – Désignation d'un Receveur communal faisant fonction. GRH/HH/10101/1

ADOPTÉ - 1^{ère} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

45^e Objet : ASBL MUNDANEUM. Désignation d'un représentant de la Ville de Mons. Culture 6339

ADOPTÉ - 2^{ème} annexe

46^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Prorogation du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une attachée spécifique définitive – Autorisation. GRH/SH/15807

ADOPTÉ - 3^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Modification de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à un employé d'administration. GRH/SH/11238

ADOPTÉ - 4^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/4787

ADOPTÉ - 5^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un Chef de bureau administratif. GRH/3860

ADOPTÉ - 6^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10661

ADOPTÉ - 7^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Démission honorable d'un Chef de Service administratif. GRH/HH/4547

ADOPTÉ - 8^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

47^e Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Prolongation des réserves de recrutement. GRH

ADOPTÉ - 9^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

48^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un criminologue contractuel – Autorisation. GRH/SH/137

ADOPTÉ - 10^{ème} annexe

49^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/11424

ADOPTÉ - 11^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Modification du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un gradué. GRH/SH/17668

ADOPTÉ - 12^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps d'une auxiliaire professionnelle – Concierge. GRH/SH/11208

ADOPTÉ - 13^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/17859

ADOPTÉ - 14^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10621

ADOPTÉ - 15^{ème} annexe

50^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Modification de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/10125

ADOPTÉ - 16^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un brigadier-chef définitif. GRH/SH/4152

ADOPTÉ - 17^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/10815

ADOPTÉ - 18^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

51^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps accordée à une auxiliaire professionnelle définitive. GRH/SH/3559

ADOPTÉ - 19^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

52^e Objet : MARIBEL SOCIAL – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un employé d'administration. GRH/SH/18306

ADOPTÉ - 20^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

53^e Objet : SERVICE INCENDIE Promotion de 2 sous-lieutenants pompiers professionnels au grade de Lieutenant. SI-18212/18213

ADOPTÉ - 21 et 22^{ème} annexes

54^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e 3873-3877(2)-3797-3799-3823.

ADOPTÉ - 23 à 28^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignations à titre temporaires dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e 3676-3310

ADOPTÉ - 29, 30^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire de Directeurs/trices d'école. 8e/ 1^e 3199-3230

ADOPTÉ - 31, 32^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8e/1e 6216

ADOPTÉ - 33^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Réaffectation à titre temporaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8e/1e 3459

ADOPTÉ - 34^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3737-3701-3650(2)-3519(2)-3772-3879-3750-3809(2)-3741(2)-3888

ADOPTÉ - 35 à 48^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1^e 3747-3556-3410-3737(2)-3698-3540-3632-3750(2)-3842.

ADOPTÉ - 49 à 59^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1e 6516

ADOPTÉ - 60^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Mons. 8e/1e 3750

ADOPTÉ - 61^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 8054

ADOPTÉ - 62^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

k) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles. 8e/1e 7278-3807-8054

ADOPTÉ - 63 à 65^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

l) Réaffectation d'institutrices maternelles définitives au 09.11.2010. 8e/1e 3881-3880-3805

ADOPTÉ - 66 à 68^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

m) Modification de la délibération du 26.10.2010 désignant une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e 3750

ADOPTÉ - 69^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

n) Congé pour motif impérieux d'ordre familial d'une institutrice maternelle. 8e/1e 7712

ADOPTÉ - 70^{ème} annexe

55^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 3646/3600

ADOPTÉ - 71 et 72^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 3601

ADOPTÉ - 73^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Mise à la pension d'office d'un professeur de diction et déclamation. 8e/2e 7459

ADOPTÉ - 74^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
 56^e Objet : A.I.S. « Mons-Logement ASBL. » Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Cellule Logement RF/CL/AA/MB

ADOPTÉ - 75^{ème} annexe

La séance publique s'ouvre avec 34 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant d'entamer nos travaux, je vous rappelle que le procès-verbal de la séance précédente est à votre disposition ; qu'en l'absence de remarque d'ici la fin du Conseil communal, il est considéré comme approuvé.

Mes chers collègues, puis-je vous demander une minute de recueillement en mémoire de M. Etienne Manise. Nous évoquerons demain davantage sa mémoire lors de la cérémonie de ses funérailles, mais je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil communal le drame que sa disparition représente, d'abord pour lui-même, pour sa famille, pour le Corps des Pompiers mais aussi pour ses amis, ses amis sportifs, ses camarades montois, montoises. Etienne était un garçon, oserais-je dire, unanimement apprécié, un professionnel, un professionnel qui décède dans l'exercice de sa fonction, c'est la première fois que, dans notre Corps de Pompiers, un drame comme celui-là se produit. Les mots sont inutiles et pourtant il faut les prononcer pour tenter de réconforter si faire soit peu la famille. Je me suis permis, en votre nom et en mon nom personnel, d'accomplir déjà quelques démarches à l'égard de la famille et du Corps des Pompiers en mémoire d'Etienne, je vous demande une minute de silence. Merci. Mes chers collègues, je voulais également vous indiquer que pour les personnes de l'Administration communale qui ne pourront pas se rendre à la cérémonie des obsèques d'Etienne, une minute de silence sera observée demain à 15 heures et par ailleurs, un groupe de citoyens, via facebook, se rassemble, je pense, vers 17 heures en face d'Imagix.

Chers Collègues, je dois excuser l'absence de M. l'Echevin DUPONT ainsi que de MM. MILLER et ROSSI et l'arrivée tardive de M. BARVAIS et de M. DUBOIS. Je voudrais attirer votre attention sur les dates des prochains Conseils. Là, je vous dois une explication, je pense, nous vous suggérons, exceptionnellement, un Conseil communal le 17 février, pourquoi ? C'est une date qui nous permettrait de nous réunir car nous devons déposer un programme en matière d'entretien de voiries car nous avons un droit de tirage mais avec un délai très strict. Si nous attendons la date prévue, le 28 février, nous sommes hors délais. Or, on n'est pas suffisamment riches que pour se permettre de gaspiller toute opportunité de

subventions. On pourrait, si vous étiez d'accord, faire un Conseil communal express, maintenant comme c'est un Conseil communal, chacun est libre bien sûr de faire comme il l'entend mais on n'a pas l'intention, au départ de l'Administration, de charger l'ordre du jour. On pourrait faire quelque chose de relativement bref, mais nous y sommes tenus car on doit avoir une décision du Conseil et nous gardons alors le 28 comme prévu. Les points qui sont remis de l'ordre du jour : 6 e) de la Police, le 18, le 26 et le 33. Nous aurons alors ensuite une brève question, suivie d'une brève réponse et cinq interpellations, ce qui témoigne de la vivacité de la démocratie communale.

2^e Objet : Conseil communal. Démission d'un Conseiller communal. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, la prise d'acte de la démission d'un Conseiller communal et son remplacement.

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

3^e Objet : Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.
Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'une
Conseillère suppléante. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Par ailleurs, est appelée à siéger, la première suppléante de la liste PS, Mme Michelle WAELPUT. M. l'huissier en chef, auriez-vous l'amabilité d'appeler la future nouvelle Conseillère communale et de l'amener face au Bourgmestre. Madame, je vous invite à prêter serment.

Mme Michelle WAELPUT : « Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je prends acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Conseillère communale de la Ville de Mons et je vous félicite au nom de tous et en mon nom personnel.

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

+ Mme WAELPUT = 35 présents

4^e Objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance
des membres du Conseil communal. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, l'ordre du jour appelle donc maintenant la formation du nouveau tableau de préséance.

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

5^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF – Prestation de serment d'un Receveur communal faisant fonction. GRH/HH/10101/2

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Huissier en chef, pourriez-vous amener face au Bourgmestre le Receveur communal faisant fonctions également pour une prestation de serment.

M. Patrick QUENON : « Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je prends acte de votre prestation de serment, M. QUENON et vous installe en qualité de Receveur communal faisant fonctions et vous félicite et vous demande de veiller très attentivement sur nos finances.

ADOPTE à l'unanimité - 79^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions de circulation.

6^e Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Jemappes - rue des Trois Hurées - création d'un emplacement PMR. GEP 6002/J/143

ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe

b) Maisières - Rue Grande - création d'un emplacement PMR. GEP 6002/MAIS/13

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

c) Mons - Boulevard Kennedy - Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/209

ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe

d) Mons - rue des Gailliers - création d'un emplacement PMR. GEP 6002/167

ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe

e) Mons - rue Léon Save - réglementation du stationnement. GEP 6002/344

REMIS

f) Ghlin - rue de Mons. Suppression d'un passage pour piétons et réglementation du stationnement. GEP 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe

g) Mons – rue des Droits de l’Homme – réglementation du stationnement. GEP
6002/234

ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe

7^e Objet : Convention – Echo des murs. Culture 6350

ADOPTE à l'unanimité – 86^{ème} annexe

Entrée de M. DUBOIS = 36 présents

8^e Objet : Attribution d’un nom de voies publique à Mons : clos Fernand Debouck. 2e

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je sais bien qu’on s’est adressé à la Commission Royale de Toponymie pour obtenir un avis, on me l’a assez répété lors de la Commission du Bourgmestre vendredi dernier mais je continue à m’offusquer de ce qu’on balaye d’un revers de main la proposition de ladite Commission Royale qui préférerait le Clos des Caillaux Montois au Clos Fernand Debouck. Cet écrivain wallon semble n’être connu que dans son quartier de la Chaussée du Roeulx. Autre aspect, non négligeable, quand j’avais proposé le nom de Jean-Claude CARPENTIER pour une avenue des Grands Prés, il me fut répondu qu’il fallait que le décès remonte à 50 ans pour que le nom soit proposé. M. Fernand Debouck est mort au début des années 90, en 93. Voilà !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il faut vraiment attendre 50 ans, c’est désespérant...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C’est ce qu’on m’avait dit, à ce moment-là on me l’avait dit, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et donc, votre objection, pour que je comprenne bien le sens de votre remarque.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Et bien on fait balaye, comme je l’ai dit, d’un revers de main, la proposition de la Commission Royale, on ne s’en inquiète pas, on n’explique pas à la Commission pourquoi on l’avait proposé, puisqu’elle donnait aussi son avis et proposait le Clos des Caillaux montois et moi je me dis que si on pose cette question pour avoir un avis à la Commission Royale de Toponymie, ce n’est pas pour s’en moquer en ne l’écoutant pas, quoi, c’est ça que je dis moi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour vous répondre, y a-t-il d’autres intervenants ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, mais à la lecture du dossier, j’ai été aussi un peu choqué parce qu’on propose quelque chose, la Commission de Toponymie dit non, ça ne va pas et puis on voit le Collège décide que, mais sans justification, sans motivation. Minimum, c’était quand même de motiver le maintien de la décision du Collège et donc on s’abstiendra

là-dessus aussi parce que ça fait un peu cinéma, un peu cirque de devoir demander l'avis de la Commission de Toponymie qui dit non et puis on dit quand même oui, on a l'impression qu'on fait des commissions consultatives qui ne servent à rien et donc c'est la raison de notre abstention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous remercie. La Commission Royale presque toujours on suit ses avis. Mais, je ne voudrais quand même pas que la Commission soit à notre place. S'il suffisait de dire oui à chaque fois que la Commission dit quelque chose, il n'y aurait plus de Conseil communal. Et avec tous les avis qu'on demande, on n'en sortirait pas. Donc, on a remis un avis mais nous n'étions pas convaincus par les arguments mais peut-être que nous n'avons pas été assez explicites, pourquoi ? Il suffit de reprendre le Jeudi-Soir pour connaître ce que faisait M. Fernand Debouck qui s'était nommé à l'époque « Nanan ». Nanan avait commencé sa carrière théâtrale, patoisante, il y a à peu près un siècle et avec la disparition, c'est une page de l'histoire du théâtre dialectale, disaient alors les médias, à laquelle on assiste. On parle de lui comme ayant participé à de nombreux spectacles, toutes les scènes de la région, on parle de lui aussi comme un citoyen de Mons extrêmement actif, il a vécu à plusieurs endroits et plus particulièrement durant près de 40 ans au quartier concerné. Alors, j'ai ici les extraits de presse de l'époque et on ne vous cache pas qu'au Collège, on s'était dit pourquoi pas un citoyen. On les sollicite et on dit le citoyen d'abord et nous partageons cette opinion mais pourquoi, alors qu'un citoyen a été une figure reconnue, appréciée, même si sa fonction était une fonction qui peut-être ne dépassait pas le niveau national ou même provincial mais là où il était, oserais-je dire, en mettant des guillemets, il était le « roi », il était véritablement la personnalité de référence sur le plan moral, sur le plan de ses qualités humaines et professionnelles. Et nous avons pensé que, comme il y avait là un nouveau clos qui s'ouvrait, c'était une manière de rendre hommage à une personne qui vivait véritablement comme citoyen parmi les citoyens. Voilà. Alors, est-ce à dire qu'à l'avenir il faut être célèbre ou très célèbre pour avoir un nom de rue, si tel est le cas, beaucoup d'entre nous risquent de ne jamais avoir ni le nom d'un clos, ni le nom d'une rue. Mais, nous n'avons pas 40 ans de carrière théâtrale patoisante. Voilà pourquoi nous nous permettons de garder la décision mais là, en revanche, si vous êtes d'accord, je trouve qu'en termes de justification, là vous avez raison. La motivation n'est pas précisée et si vous en êtes d'accord, je demande au Secrétaire communal qu'il reprenne, in extenso, les extraits de presse pour la motivation de la décision car nous n'avons pas à snober, nous ne l'avons jamais fait, la Commission, il faut lui répondre avec des arguments même si la Commission n'est pas heureuse avec nos arguments

mais il faut, en tout cas, formuler des arguments, pas des arguments d'autorité mais des arguments. J'imagine que vous vous absteniez.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Avec les explications que vous avez données, que je regrette tardives puisqu'elles sont données maintenant, mais avec les explications données et avec la rectification en quelque sorte que vous venez de proposer, nous on veut bien voter le point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. DI RUPO

4 abstentions : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 87^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, je vous remercie pour la mémoire de « Nanan » !

9^e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 3 décembre 2010 (refus de célébration de Contentieux mariage). Ctx/Etatciv/an

ADOPTE à l'unanimité - 88^{ème} annexe

10^e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances et de résolution judiciaire du bail de location de l'appartement sis Esplanade du Dragon 243 à 7000 Mons. Contentieux Regfonc

ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe

11^e Objet : Personnel communal non enseignant – Modification du Règlement des Congés. GRH 20/00811/026

ADOPTE à l'unanimité - 90^{ème} annexe

12^e Objet : Interpellation des familles des victimes de la catastrophe ferroviaire de Buizingen. Suivi de la commission du 16 décembre 2010. Cabinet du Bourgmestre

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je crois qu'on a eu un petit avis qui nous a été donné au début du Conseil et donc je ne remets pas en cause du tout l'interpellation des

familles des victimes de la catastrophe ferroviaire de Buizingen, ceux qui étaient présents à cette Commission ont été vraiment très émus. Si j'en parle aujourd'hui, c'est pour rappeler à tous que la marche silencieuse dédiée aux victimes aura bien lieu le 13 février à partir de la Place de Mons à 14 heures. Dites-le autour de vous pour qu'il y ait du monde. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais dire aussi qu'on a été vraiment très émus lors de la Commission spéciale qui a eu lieu le mois passé et donc, nous avons un soutien absolu sur ce point et sur les revendications de ce point mais je ne veux pas banaliser justement ce point par des propos trop banaux, je veux simplement dire que nous sommes de tout cœur avec vous et un point c'est tout, sans faire de trop long discours.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, chers collègues, je demande à Mme Geneviève ISAAC peut-être d'avoir la gentillesse de venir ... Une place vous est réservée comme ça vous avez un micro et on vous entendra beaucoup mieux.

Mme Geneviève ISAAC : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux. Depuis plusieurs mois, les familles endeuillées par le drame de Buizingen se réunissent régulièrement avec le soutien du Gouverneur de la Province du Hainaut. Lors de notre rencontre du 8 septembre dernier, j'ai été chargée de vous transmettre une interpellation destinée à votre Assemblée qui rencontre l'assentiment de chacun de nous. Les familles endeuillées par le drame de l'accident ferroviaire de Buizingen du 15 février dernier demandent si l'ensemble du Conseil communal pourrait défendre l'intégration d'un mémorial dans le cadre des travaux de la nouvelle gare de Mons reprenant les 19 noms et prénoms de nos chers disparus. De même, nous sollicitons l'autorisation des autorités communales montoises afin d'organiser le dimanche 13 février 2011, à 14 heures, une marche silencieuse afin de rendre hommage à nos défunts pour le premier anniversaire de leur disparition. Un an après, 19 personnes s'en sont allées. Leurs familles, leurs amis, leurs collègues sont toujours actuellement meurtris au plus profond de leur être, sans parler des blessés, des traumatisés qui seront, eux aussi, marqués à tout jamais. Alors, marchons ensemble, dans le respect et la dignité parce que, monter dans un train ne doit plus jamais être synonyme de mort, parce que le respect de la vie des usagers, des travailleurs doit être la priorité de la SNCB et du service public. Parce que la culture de la sécurité doit devenir une réalité, parce que nous refusons que nos proches soient morts pour rien, parce que nous voulons que la SNCB assume ses responsabilités et parce que la loi du silence est aujourd'hui intolérable. Parce qu'il nous est à nous, comme à vous, interdit d'oublier. Merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, merci. Juste quelques mots au nom de tout le Conseil. D'abord, nous vous adressons une fois encore non seulement notre sympathie mais l'expression du partage de la douleur. Vous, comme d'autres familles et vous, doublement, en votre chair, vous avez souffert d'un drame qui est horrible car quand on perd comme vous avez perdu personnellement non seulement un époux mais un enfant, ce sont des grandes parties de soi-même que l'on perd à tout jamais. Et croyez bien que, et vous le savez, le Conseil communal est auprès de toutes les familles, auprès de vous et donc c'est bien volontiers que l'on s'associe à cette organisation de la marche du dimanche 13 février 2011 à 14 heures, je pense que comme vous l'avez indiqué, au nom de toutes les familles, on doit continuer non seulement à se souvenir mais à exiger que la vérité soit connue et que les mesures puissent être prises dans les délais les plus brefs pour que ce genre de drame ne se produise plus. Donc, soyez assurée que nous ferons le maximum maximorum. Par ailleurs, pour ce qui concerne le mémorial, une plaque commémorative, votre souhait est plus que compréhensible, nous l'avons déjà indiqué à la SNCB, nous le redirons à la SNCB et nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi. En tout cas, sachez qu'à l'approche de cet anniversaire, nous savons que pour les familles c'est encore un moment d'une intense douleur mais nous aussi, dans une mesure différente, nous partageons cette douleur. Merci en tout cas de nous avoir interpellés. Merci beaucoup.

ADOPTÉ à l'unanimité - 91^{ème} annexe

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Au coeur de la Cité, l'Espace Grand Place – Le réaménagement global des voiries – Travaux rue de Nimy – Modification du mode de passation du marché et de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative, approbation des conditions du marché. 3e/5e E/2010/CONV.421.40.01/ML

SOUS RESERVE

ADOPTÉ à l'unanimité - 92^{ème} annexe

14^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES
a) Ouverture de classe dites d'été au 24.11.2010. 8e/1e 64

ADOPTÉ à l'unanimité - 93^{ème} annexe

b) Reconnaissance à titre exceptionnel comme bâtiment annexe de 2 implantations.
8e/1e 64

ADOPTÉ à l'unanimité - 94^{ème} annexe

15^e Objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Travaux d'aménagement – Lot 3 : chauffage. Approbation du décompte 3e/1e E/2007.PGV/852.504.03/BD **SOUS RESERVE**

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, effectivement il y a simplement une approbation du décompte suite à des travaux complémentaires. Dans la note qui nous est présentée, on stipule que l'entreprise a abandonné à plusieurs reprises le chantier. Je répète, l'entreprise a abandonné à plusieurs reprises le chantier. Avec une amende de 1.000 euros pour un surplus de 30.000 euros. J'estime que le cahier des charges de la Ville de Mons doit être revu parce que quand on voit que l'entrepreneur abandonne le chantier, lui donner une amende de 1.000 euros, c'est inciter je dirai à la répétition de cet acte incivique. Et donc, je demande que le cahier des charges donne une sanction qui corresponde à 30 à 40% du montant des travaux mais 1.000 euros pour un abandon de chantier à plusieurs reprises, on a l'impression, nous Ville de Mons, d'être des paillassons. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai deux remarques. La première, je demanderai au service et à Mme Orban mais j'imagine qu'il y a là aussi des règles de proportionnalité et des limites mais nous allons regarder en fonction de votre remarque et deux, au risque d'apparaître désagréables, il y a quelque chose qui est très difficilement supportable, c'est que malgré des cahiers des charges, des procédures nickels sur le plan des marchés publics, on se retrouve avec des entreprises privées où franchement la déception est grande. La manière, parfois on cochonne les chantiers, une forme d'irresponsabilités et je vous assure que nous devons tous réfléchir à ça, le système actuel des marchés publics, ça ne va pas. Alors, c'est très compliqué, il y a eu bien sûr des abus, il y a eu dans certaines communes des situations insoutenables, mais ça ne va pas. On devrait pouvoir quasiment labéliser certaines entreprises et avoir un contrôle a posteriori de l'efficacité réelle, il faut revoir mais...

ADOPTE à l'unanimité - 95^{ème} annexe

16^e Objet : Marché conjoint visant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subventions pour le financement des dépenses d'investissement de la Ville de Mons, du CPAS, de la Régie foncière et de Services, de la Régie Communale Autonome et de la zone de Police Mons-Quévy. Approbation des conditions du marché et du mode de passation.. Gestion financière Marché fin 2011

ADOPTE à l'unanimité – 96^{ème} annexe

Entrée de M. BAILLY = 37 présents

17^e Objet : Décret de la Région Wallonne du 22.11.2007 – Bénéficiaires de subventions pour l'exercice 2011 – Fixation des montants. Approbation. Gestion financière C/Décret RW

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit de la liste des bénéficiaires des subventions de l'exercice 2011. Alors, on a cru devoir, dans le libellé sur lequel nous allons voter, justifier les montants assez et même très importants qui sont attribués à la Régie Communale Autonome et je vais lire ce qui est mis dans la résolution sur laquelle on va voter : « différents travaux entrepris dans les complexes sportifs destinés à la pratique du basket et du football ainsi que la construction et l'exploitation d'une piscine à vocation sportive et ludique à Mons au Grand-Large » - donc c'est la justification du montant donné à la RCA, c'est ce qui suit qui est intéressant - « ces travaux ont pour but de bâtir ou d'améliorer de grandes infrastructures destinées à la pratique du sport qui seront accessibles à tous ». Alors, pour la piscine, je veux bien mais je voudrais bien voir qui va pouvoir se permettre d'aller sur le parquet du basket ou sur le stade de foot. Ils ont bien pour objectifs d'améliorer l'intérêt général en ce qui concerne l'optimisation de la possibilité de pratiquer un sport pour le plus grand nombre. Mais non, enfin, c'est une justification qui ne fait qu'enfoncer le couteau dans la plaie, ces grandes infrastructures sportives sont destinées à des sportifs d'élite, les autres ne peuvent pas y aller, ils ont juste le droit d'être dans les gradins et ça n'est pas une justification qui est normale. La piscine, évidemment, on est tout à fait d'accord on l'a toujours dit depuis le début. Alors, je trouve ça un peu gonflé d'avoir mis ça comme justification des subsides accordés à la RCA.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si M. l'Echevin me le permet, donc au-delà de la dimension financière, on n'est pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites, pourquoi ? Parce que c'est vrai que tout dépend de ce qu'on entend par le plus grand nombre. C'est clair qu'en termes de piscine, c'est le plus grand nombre librement. Les équipes que nous avons de haut niveau, c'est aussi accessible au plus grand nombre moyennant les écoles de jeunes et bien entendu après une certaine pratique, une sélection s'opère mais on ne peut pas dire que ce soit des lieux fermés, on ne peut pas dire que ce n'est pas de l'intérêt général. Ce n'est pas que ce soit réservé, si je vois les équipes de jeunes tant en basket, qu'en foot, n'importe qui peut s'y inscrire avec bien sûr les exigences de ces clubs là. Donc, je comprends ce que vous dites mais je serai un tout petit peu plus nuancé. Je ne sais pas si on sait ajouter cette dimension que je viens d'indiquer dans la décision pour un peu tenir compte de votre remarque. Parce que les clubs sont ouverts à tout un chacun pour les plus petits, au foot c'est à partir de 6 ans et je ne sais pas si vous êtes déjà allé mais il faut voir tous les parents, on ne peut pas dire que ce sont des clubs fermés. On a toujours une image de ces clubs parce qu'on a les seniors qui jouent sur le terrain, qui sont phares, qui viennent d'un peu partout, avec beaucoup d'argent mais derrière ça, il y a quand même des centaines et des centaines de jeunes et là, tout ça est totalement ouvert à tout un chacun. Pour se mouvoir dans l'eau, il faut savoir nager, pour

jouer au foot, être retenu, il faut pouvoir maîtriser le ballon... C'est accessible à tout le monde mais il faut un certain don.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une remarque par rapport à ce que vous venez de dire. D'abord, les gros montants, ce ne sont pas pour les terrains de jeunes, c'est évidemment pour le terrain de l'équipe 1^{ère} avec ses tribunes, etc. Les gros montants, c'est là qu'ils sont, ce n'est pas sur les terrains de jeunes. Ensuite, je n'ai pas eu personnellement d'enfants ou de petits enfants qui sont allés jouer dans ces clubs là mais j'ai déjà eu à plusieurs reprises des remarques qui disaient, avec des arguments et des preuves à l'appui, que dans les équipes de jeunes, c'était une politique de l'élitisme évidemment, tout le monde peut s'inscrire mais par rapport après, je parle bien des deux clubs professionnels, je ne parle pas de l'ensemble des autres clubs, mais à l'intérieur des clubs professionnels, la politique de jeunes, de ce que j'en ai entendu, est une politique et elle-même est élitiste.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous dire encore ceci, je ne suis pas un grand spécialiste mais les équipes phares attirent, comme Justine Hénin, Kim Clijsters ont attiré des milliers et des milliers de jeunes à pratiquer le tennis. Bien sûr, ce sont des infrastructures pour des équipes, pas toutes mais pas mal d'infrastructures pour les équipes phares mais les équipes phares tirent vers le haut. Deux, quand on fait un terrain synthétique, c'est aussi en particulier pour les jeunes. Et trois, vous savez que j'écoute avec attention ce que vous dites mais dire qu'on est élitiste par rapport aux jeunes, pas du tout. C'est comme si vous disiez que passer un examen, c'est faire preuve d'élitisme que d'obliger quelqu'un à passer des examens. Non, ce qui se passe, c'est vrai, c'est qu'il y a les aptitudes qui sont jugées par les clubs et compte tenu du nombre élevé mais qui reste réduit par rapport à la demande, les clubs prennent les jeunes qui ont certaines aptitudes à pouvoir jouer au basket ou au foot. Mais dire qu'il y a une sélection et notamment une sélection sociale, vous savez on dit souvent qu'au Brésil ça vient des favélas, donc....

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : pas une sélection sociale, je n'ai pas dit ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais enfin je veux dire, ce n'est pas franchement... Je me suis moi-même occupé jadis et notamment du club de jeunes de l'Albert, je peux vous dire que c'est vraiment tout qui le souhaite mais c'est vrai que le nombre de places étant limité, on essaye de prendre des gosses avec une certaine aptitude. Bon, moyennant ces explications...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous allons voter abstention et je le justifie par le fait que dans cette liste de subsides, il y a des subsides évidemment que nous soutenons. Il y en a d'autres avec lesquels nous ne sommes pas d'accord et donc, pour le pour et le contre, c'est l'abstention.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, simplement pour ajouter à ce qui vient d'être dit. L'année dernière, on a dû voter un supplément aux dépenses énergétiques donc on va voter ce point ci sans problème mais on ne votera pas de suppléments pour les grands clubs en matière de dépenses énergétiques comme l'année dernière. Je pense que vous aviez été d'accord sur ce point là aussi d'ailleurs, c'était par mesure de prévention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. DI RUPO

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 97^{ème} annexe

18^e Objet : Taxe de stationnement (taxe indirecte). Modification du règlement, pour les exercices 2011 à 2013, en relation avec le règlement de circulation routière adopté par le Conseil communal en date du 15 septembre 2009 relatif au stationnement dans l'intra-muros. Gestion financière

REMIS

19^e Objet : Transfert des logements sociaux de la RF vers l'A.I.S. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 98^{ème} annexe

20^e Objet : Site des Grands Prés – Terrain sis à front du chemin de l'Inquiétude, au Sud de la Cité administrative de l'Etat.
Projet de logements de la S.E.M. Domovoi.
Principe d'élaboration d'un périmètre de remembrement urbain. Aménagement du Territ. et des Permis UR10/AP10/00719

ADOPTE à l'unanimité - 99^{ème} annexe

21^e Objet : CALVA de Spiennes – résiliation bail emphytéotique et transfert dans le domaine privé de la Régie foncière. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 100^{ème} annexe

22^e Objet : Terrain de football AEDEC Hyon – Approbation avenant n° 2. Cellule foncière

CF/RB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Terrain de foot de l'AEDEC, vous ne dites rien là, à Hyon, vous pouvez féliciter le Collège...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je pourrais intervenir parce que c'est encore pour un terrain synthétique, c'est une nouvelle mode les terrains synthétiques, on a joué au football pendant des années sans terrain synthétique mais c'est parce que vous me provoquez que j'interviens, je n'allais pas le faire.... Alors on va voter oui...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On voit que tu n'es pas un grand pratiquant du football dans la boue et le reste....

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : oui, j'ai joué dans la boue et je ne m'en porte pas plus mal...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais les temps changent, aujourd'hui on est un peu plus délicat.

ADOpte à l'unanimité - 101^{ème} annexe

23^e Objet : Rue Château Guillochain – Approbation bail emphytéotique. Cellule foncière
CF/RB

ADOpte à l'unanimité - 102^{ème} annexe

24^e Objet : CBR Harmignies – Incorporation de voirie dans le domaine public communal pour l'Euro symbolique. Cellule foncière RF/SA

ADOpte à l'unanimité - 103^{ème} annexe

25^e Objet : AIR LIQUIDE – Transformation de la convention du 19.06.1978 en acte authentique. Cellule foncière RF/SA

ADOpte à l'unanimité - 104^{ème} annexe

26^e Objet : Vente d'un garage sis à Obourg, rue de la Station n° +28, cadastré section B partie du 213P. Cellule foncière RF/SA

REMIS

27^e Objet : Démolition bâtiment « Wellis », avenue Roi Albert, 730 à Jemappes. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif. Détermination du mode de passation du marché. Régie foncière RF/RW/730/HB

ADOpte à l'unanimité - 105^{ème} annexe

28^e Objet : Subvention de 2.000 € pour Picardie Laïque. Semaine des Gens du Voyage du 19.11.2010 au 26.11.2010. Égalité des chances et Citoyenneté

ADOPTÉ à l'unanimité - 106^{ème} annexe

29^e Objet : Procédure de changement d'adresse. 2e

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Malheureusement, M. l'Echevin n'est pas là mais je vais quand même vous dire ce que j'ai pensé, ce que j'ai préparé. Je trouve que cette procédure de changement d'adresse tombe à pic par rapport à la mésaventure arrivée à M. Mansour, patron du Comptoir à St-Symphorien et tout porte à croire que la nouvelle procédure de changement d'adresse évitera les impaires et le manque de coordination dont a été victime le restaurateur. Il n'a en effet jamais reçu la convocation de la Police lui enjoignant de la rencontrer. Il a été arrêté au moment de Noël et conduit illico à la prison de Mons. En effet, comme la convocation est arrivée à son ancienne adresse, il ne l'a jamais reçue. Vous imaginez quelle fin d'année perturbée fut la sienne. En plus du dommage matériel, il y a le dommage moral dont il n'est pas encore remis, j'ai lu qu'il devait même suivre des séances de psychothérapie. C'est pourquoi je me félicite des contrôles multipliés de la Police afin d'éviter ce genre d'erreur. Au fond, il a perdu à la fois les bénéfices des repas de Noël et de Nouvel-An puisqu'il a été emprisonné 8 à 10 jours, je ne sais plus très bien mais enfin, voilà. Uniquement donc pour une procédure de changement d'adresse. Je ne sais pas pourquoi il était convoqué, personnellement mais moi ce n'est pas ça que je regarde ici, c'est la convocation à laquelle il allait se rendre s'il l'avait reçue et qu'il n'a jamais reçue. Puisqu'elle était tombée, je pense dans son ancienne boîte aux lettres. Voilà, donc, moi, je dis que ce point tombe à pic pour que pareil malentendu ne se produise plus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. C'est un point positif que vous accordez au Collège.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, c'est un point positif parce que comme on a décidé que cette procédure allait changer les choses, c'est vrai je m'en réjouis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, en effet, je crois que ça va être un peu amélioré.

ADOPTÉ à l'unanimité - 107^{ème} annexe

30^e Objet : Convention de partenariat 2011-2013 entre la Ville de Mons et le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL. Environnement BM11/CR Haine

ADOPTÉ à l'unanimité - 108^{ème} annexe

31^e Objet : Modification à la Voirie Vicinale – Désaffectation totale du chemin vicinal n° 19 dit « Des Vieux Prés » et désaffectation totale du chemin vicinal n° 20 dit « Des Prés de Bois de Mons » à Obourg. 3e/2e A/8563-C/13/49

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Au niveau du point à l'ordre du jour, pas de problème, la seule chose c'est quand on prend le chemin de halage en quittant la piscine du Grand Large, qu'on longe donc le chemin de halage, le canal, vous partez de la rive gauche évidemment, M. le Bourgmestre et pas la rive droite, donc du côté de Nimy, qu'on arrive à Obourg, là, le chemin s'arrête et donc on a à un seul endroit, quasiment le seul endroit en région wallonne, une rupture de charge. L'on doit zigzaguer, je demande aux autorités communales pourquoi à cet endroit, là où il y a les Ciments d'Obourg, Holcim, on doit quitter le chemin de halage, c'est tout. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Secrétaire, vous me préparerez une lettre à cet égard, une demande d'information mais avant qu'on ne remette des chemins de halage avec les difficultés financières de la région ça m'étonnerait mais on va le demander et je confirme ce que vous dites puisque moi-même à vélo... on doit zigzaguer et je n'aime pas ça. Bien, c'est ok ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 109^{ème} annexe

32^e Objet : Acquisition de Switch Hub pour la Cellule Informatique. Approbation de la modification de l'inventaire des prix. 3e/4e E/2010/Switch-Hub/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 110^{ème} annexe

33^e Objet : Entretien des voiries – Droit de tirage 2010-2012. Approbation de l'adhésion à l'opération lancée par le SPW et des rues à traiter. 3e/2e E/2011.421.097.00/SD

REMIS

34^e Objet : Construction d'un Calva à Havré. Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 2. 3E/1E E/2008.764.153.00/LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 111^{ème} annexe

35^e Objet : Transformation intérieure à la piscine de Cuesmes. Approbation du projet revu. 3e/1^e E/2010.764.120.00/LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 112^{ème} annexe

36^e Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers 2009. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2e E/2009.421.076.00/GMS

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, j'avoue encore une fois ma perplexité devant les avenants, je l'ai déjà dit plusieurs fois mais je remarque que lors des marchés publics, vous allez toujours vers les propositions les moins onéreuses et je me demande si c'est un bon calcul. Peu de temps après, on voit fleurir les avenants. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va vous faire une confidence, Madame, on n'a pas tellement envie d'aller en prison et on espère que les huissiers ne vont pas se tromper avec nous et donc on tient à respecter les lois sur les marchés publics. Et oui, c'est vrai, on respecte la loi sur les marchés publics et quand c'est une adjudication de cette nature, c'est le moins disant et donc je vous renvoie à ce que je disais tout à l'heure avec les suppléments de travaux. On prend acte mais c'est comme ça. Il vaudrait parfois mieux payer un peu plus cher et être garanti de la qualité de ceux qui font les travaux, mais bon.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ici, ce n'est pas le cas, en général c'est le moins cher qu'on prend donc on voit bien ce qui s'est passé dans plusieurs endroits, le BAM, etc. mais bon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez ce qui se passe avec le sel !

ADOpte à l'unanimité - 113^{ème} annexe

37^e Objet : Épandage de sels de déneigement. Information des décisions prises en vertu de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et admission de la dépense. 3e/4e BO/2010/sels déneig. /DD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre j'ai une petite intervention. Cela concerne un recours en urgence à une société privée pour répandre du sel sur les différentes rues. On sait bien ce qu'il en a été avec la neige ces derniers temps et on a pu constater que c'était évidemment très cher, 133 euros au km répandu, ce qui nous donne 29.400 euros pour 221 km. Bon. On ne peut pas évidemment laisser la neige telle qu'elle était, il fallait agir, nous sommes d'accord, la seule chose que je vous demanderai, vu le coût de ce type d'opération, c'est quelles précautions vous pensez devoir prendre dans le futur pour ne plus avoir ainsi le couteau sur la gorge dans les mois ou les années à venir ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, donc on a lancé un marché pour compte de tiers, le tout est de trouver du sel et si on trouve du sel, notre idée c'est de l'imputer à charge du fournisseur qui devait nous fournir du sel et y compris le sel qui nous manque, qu'il aurait dû déjà nous fournir. M. l'Echevin, expliquez un peu....

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, nous avons pris un Conseil pour nous retourner contre la société qui devait nous livrer du sel parce que la société avait, dans des conditions normales, 7 jours pour livrer le sel et en cas de gel continu, ils avaient 24h pour livrer. Nous avons passé un bon de commande de 150 tonnes le 6 décembre et à ce jour, sur les 150 tonnes, nous n'avons toujours reçu que 90 tonnes puisque la semaine passée on nous a livré encore 30 tonnes. Donc, nous avons pu tenir avec nos stocks propres jusqu'au 22 décembre. Mais donc on ne peut pas dire que nous n'avons pas été prévoyants, toutes ces clauses sont reprises dans le cahier des charges mais le cahier des charges reprend aussi des contraintes si l'adjudicataire ne sait respecter son marché, donc, nous allons appliquer les clauses du cahier des charges. Alors, pour être francs avec vous, nous avons téléphoné à tous les pays limitrophes et même au-delà pour voir si nous ne pouvions pas passer un autre marché en urgence mais vu les conditions hivernales catastrophiques qu'ont connu aussi d'autres pays, il était impossible en Europe et même bien au-delà de trouver le moindre kg de sel, la moindre tonne de sel dans des délais raisonnables. Donc, ce n'est pas que Mons, donc c'est une catastrophe au niveau du pays, au niveau de l'Europe. Vous avez vu les situations qu'ils ont connues dans le Nord de la France, ils ont dû fermer carrément des autoroutes. Voilà, donc une fois de plus nous sommes tenus, liés avec des marchés publics. Ici, le cahier des charges avait bien repris des contraintes de livraison excessivement précises et un droit de recours au cas où le marché ne serait pas respecté, donc nous allons activer notre droit de recours.

ADOPTÉ à l'unanimité - 114^{ème} annexe

38^e Objet : Acquisition d'un bibliobus pour les bibliothèques communales.
Approbation du cahier spécial des charges revu et détermination du nouveau mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.767.173.00/BS

ADOPTÉ à l'unanimité - 115^{ème} annexe

39^e Objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de protections solaires.
Correction de l'article 1er de la décision du 13 juillet 2010. 3e/4e
E/2010.722.112.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 116^{ème} annexe

40^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines – Restauration de la fontaine. Approbation du projet de convention-exécution 2010 « Ville/Service Public de Wallonie ». 3e/1e E/2009.SUB.421.060/BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 117^{ème} annexe

41^e Objet : Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE » pour l'exécution de travaux à réaliser à la rue de la Halle à Mons. Approbation de la convention de travaux. 3e/2e E/2008.REVIT RF.700/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 118^{ème} annexe

42^e Objet : Travaux subsidiés « Plan Air-Climat 2008/2009 » - Amélioration de l'éclairage public du Quartier du Foyer Montois situé à Mons.
Approbation des corrections apportées au cahier spécial des charges et à l'avis de marché. 3e/2e E/2010.SUB.426.080.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 119^{ème} annexe

43^e Objet : Délégation de signature de Monsieur le Secrétaire communal.
Information de la décision prise par le Collège du 07.01.2011. 3e/5e SMP/
Direction/NG

ADOPTÉ à l'unanimité - 120^{ème} annexe

44^e Objet : Acquisition de licences Autocad en 2 lots pour la Cellule Informatique.
Modification de l'article 1 de sa délibération du 26/10/2010. 3e/4e E/2010/Autodesk/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 121^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe à la question. Mme NAHIME, je vous en prie.

Mme Kadija NAHIME, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs. Je viens vers vous avec une question posée par un citoyen montois concernant les ateliers d'informatique dans les écoles communales. Il parle spécifiquement de l'école fréquentée par ses deux petites filles. En effet, ce citoyen explique que le matériel de l'atelier informatique a disparu depuis longtemps et qu'il est stocké apparemment dans un grenier et que du nouveau matériel encore sous emballage a disparu aussi. Ce sont, d'après lui, des allégations à vérifier bien évidemment. Il explique qu'il y a quelques années, le Ministre PS M. Demotte avait dégagé un budget important et doté la plupart des écoles wallonnes d'un matériel performant, donc des ordinateurs MAC, du mobilier, des appareils photos numériques, imprimantes couleur et connexion internet. Il dit aussi qu'il est notable que la Ville de Mons et l'Echevinat de l'Instruction Publique ont poursuivi cet effort en fournissant du matériel supplémentaire. Dans sa question, il explique évidemment l'objectif poursuivi par le Ministre qui était de faire découvrir l'utilisation de l'informatique et d'internet, de

réduire la fracture sociale et également de prévenir les enfants contre les dérives et les dangers du WEB. Il souligne l'importance de l'utilisation de l'internet dans les écoles et que lui, quand il était en fonction, puisque c'était un enseignant, une correspondance scolaire hebdomadaire par mail avec des écoles de Nador et d'Oued au Maroc permettait d'ouvrir des horizons et de favoriser les échanges sociaux. Il donne des exemples sur l'intérêt d'internet et un exemple d'après lui génial de certains sites qui peuvent aider tant les enseignants que les enfants. En finalité, il estime que l'école où vont ses petites filles est en retrait par rapport à l'évolution technologique et que les enfants sont dès lors défavorisés. Il donne l'exemple d'une école de l'enseignement catholique dont le responsable a déclaré lors d'une émission à Télé MB, qu'il n'avait pas besoin de matériel recyclé car son établissement venait de recevoir une livraison importante de la Région wallonne et là il demande de voir l'émission du 26.11 de M. Samawi de Droits et Devoirs. Je vous remercie pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme la Conseillère. Melle l'Echevine Catherine HOUDART.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, Mme la Conseillère. D'abord, merci d'avoir posé cette question qui me permet ainsi de faire le point sur la situation de l'informatique au sein de nos écoles et tout particulièrement au sein de l'école du Rossignol. L'informatique est en effet devenue plus que jamais un outil indispensable du savoir et du développement de l'individu. Toutefois, comme toute autre chose, l'informatique peut être aussi la pire et la meilleure des choses. Une initiation s'impose donc dès le plus jeune âge afin d'éviter certaines dérives malheureusement trop connues. L'école du Rossignol a toutefois été victime de son succès, il faut bien le dire, passant en 5 ans de 158 élèves à 217 élèves. Il a donc été nécessaire de trouver des locaux et le local informatique, oui, en a fait les frais, la priorité a donc été donnée au bien-être et au confort des enfants afin qu'ils puissent apprendre, compter, lire et écrire, qui sont les bases de l'enseignement fondamental dans des classes agréables. Je puis néanmoins vous rassurer, d'ici quelques mois, des travaux devraient débiter normalement avant la fin de l'année scolaire, afin que l'actuel préau soit transformé en classes et ainsi nous pourrions donc récupérer une classe pour en faire un local informatique. Il est aussi à noter que certains enseignants de cet établissement scolaire préfèrent utiliser des ordinateurs au sein de leur classe et non déplacer les élèves au sein d'un labo équipé. Mais vous comprendrez aisément que la sécurisation de tous les locaux de toute l'école est pratiquement impossible. Pour

l'heure, les écoles communales disposent de +/- 140 PC, 65 MAC et des PC portables essentiellement pour les directions. Après Achille Legrand qui a bénéficié en effet des fonds de la Région wallonne, le labo a été complètement revu et est complètement terminé et avant l'élargissement du projet à d'autres, cette année devrait voir la planification de travaux de câblage à Maisières et à Barigand, Defrise et des connexions de PC ici tout prochainement à la Chaussée du Roeulx et à Nouvelles. Voilà, vous voyez que nous ne sommes pas en reste, que ça évolue et j'espère ainsi Mme la Conseillère mais aussi chers collègues, avoir répondu en quelques mots mais de manière la plus exhaustive qui soit à vos inquiétudes en matière d'informatique dans les écoles. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Après la réponse à cette question, passons à une interpellation de Mme PREVOT au sujet du soutien de la Ville à la Birmanie. Je vous en prie.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Oui, en juin 2009, le Conseil communal avait approuvé une motion « Actions Birmanie » et évidemment les premières mesures ont été symboliquement le fait de faire Aung San Suu Kyi citoyenne d'honneur de la Ville et on a déroulé une bache à son effigie devant l'Hôtel de Ville. Cela fait, j'aurais souhaité, nous nous sommes engagés par là à d'autres actions et je les cite : ne plus acheter de produits d'entreprises qui produisent en Birmanie. Je demande qu'en est-il de nos fournisseurs de carburants par exemple. Nous avons aussi veillé à ce que les impôts de notre Ville ne soient pas utilisés pour financer des sociétés actives en Birmanie. Egalement le souhait d'obtenir une information complète des institutions bancaires sur l'utilisation des fonds communaux et de veiller à choisir des produits bancaires durables et des placements socialement responsables. Alors, j'aurais souhaité savoir ce que vous aviez pris comme mesures quant à ces derniers points. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je partage et le Collège avec moi, votre sentiment et donc nous devons continuer à faire valoir nos arguments et par tous les moyens possible s'opposer au pouvoir actuel et à son activité en Birmanie et ça passe bien entendu entre autres par le non encouragement à faire des chiffres d'affaires et donc à accroître le bénéfice d'entreprises qui tirent parti de ce pays. Bon, alors certains, à titre individuel comme moi par exemple, j'avais une carte Fina, devenue Total, j'ai bien sûr supprimé pour aller vers d'autres, dans l'espoir que les autres ne vont pas se mettre dans des positions intenable parce que je finirai par ne plus avoir de carburant.

Mais donc, pour le moment, ça c'est l'acte du Bourgmestre. Deux, nous avons là aussi respecté les marchés publics, d'ailleurs il y a un marché qui se termine en 2012, qui sera étudié cette année, pour bien sûr les marchés des autres années futures, on a en réalité deux marchés, un marché de combustible et de carburants citerne notamment pour les Pompiers qui a été attribué à une firme de la région et un marché en collaboration avec le MET pour les carburants par cartes magnétiques. Alors, ce qu'on nous dit, c'est que dans l'état actuel, les fournisseurs se fournissent à Anvers et à Feluy et que dans ces raffineries, il y a du pétrole qui vient d'un peu partout, je répète à peu près ce qu'on met dans la note et pour interdire, selon les marchés publics actuels, il faudrait un jugement ayant force de chose jugée, donc il faudrait que toutes les procédures d'appel, etc. aient été épuisées pour participation, etc. Donc, ce que je propose, c'est que dans le cadre du réexamen cette année pour les marchés, des années 2013 et au-delà, qu'on essaye de voir avec les gens spécialisés oserais-je dire, contre le Gouvernement birman, quelles sont les dispositions légales que nous pourrions prendre pour être encore davantage plus nets à éviter tout produit qui proviendrait d'une entreprise qui tire bénéfice de sa participation avec le Gouvernement birman. Je pense que pour cette partie des carburants, nous soyons contraints d'avancer de cette manière là. Mais donc, on poursuit l'étude dans le sens que vous souhaitez. Les impôts de la Ville ne sont pas utilisés pour les sociétés activées en Birmanie, ça on utilise nos dépenses générales mais sauf à avoir quelque chose de spécifique, que vous connaissiez, ça dites-le nous, nous n'avons pas du tout l'intention qu'on utilise les impôts de la Ville pour financer des sociétés actives en Birmanie même si c'est peut-être une sous-question carburants vraisemblablement que c'est dans cet esprit là que vous l'avez posée. Alors, pour ce qui concerne les institutions bancaires, on travaille avec DEXIA consacrée en 2007 meilleure banque privée, cela ne nous a pas empêché en 2008 de devoir la soutenir mais bon, en 2007, c'était meilleure banque « Ethical Investment » en Europe de l'Ouest pour la gestion durable et éthique. Et cela pour la troisième année consécutive. Voilà. Selon un rapport Network Vlaanderen, il y aurait quand même quelques institutions bancaires qui investiraient en Birmanie. Donc, là aussi, nous pourrions poser à nouveau la question à notre banquier. Peut-être qu'en 2007, ils ont changé d'ici là. Voilà Madame, je réponds à la place de l'Echevin.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre mais j'ai quand même une remarque. Lorsqu'on fait une motion de ce type, il serait à mon sens quand même plus éthique, plus performant de prévoir la suite des éléments de la motion parce qu'ici

ça donne bien, on vote des points et puis, on a fait quand même ça en juin 2009, nous sommes en début 2011 et nous avons et je peux comprendre que ça ne soit pas simple, mais nous avons une réflexion qui va s'amener sur les marchés futurs et c'est très regrettable parce que finalement, on donne l'impression d'être tout à fait très chaud pour lutter contre ceci ou cela et finalement, c'est quand même bien souvent un bout de papier qui ne va pas très loin et j'en suis vraiment désolée. J'aurais souhaité que ça aille immédiatement plus loin ou alors qu'on change les termes de la motion et qu'on prenne des choses plus concrètes, si vous voulez. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame, l'incident est clos. Tant que je suis à ce qui concerne M. BAVAIS, je vois ici, M. MERCIER, les travaux de la nouvelle gare.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Il se fait, je ne sais pas si les grands esprits se rencontrent mais aujourd'hui, au niveau des bâtiments de la gare, ceux situés au Square Roosevelt, nous avons été invités par à la fois les promoteurs Calatrava, les gens du chemin de fer aussi, nous avons été invités, nous, personnes handicapées et les organismes qui nous aident à revendiquer certaines choses. On nous a expliqué un petit peu ce qui allait se passer dans la construction de la gare et les aménagements que l'on allait faire à propos des personnes handicapées, que l'on soit des personnes handicapées en voiturette, que l'on soit des sensoriels comme les aveugles et les malvoyants, que ce soit des personnes âgées qui ont des difficultés motrices, on nous a expliqué qu'en fait, ce serait assez comparable à ce qui s'est fait au niveau de Namur et au niveau de Liège. On nous a expliqué aussi et je remercie tout particulièrement les gens qui pour nous, personnes aveugles, nous ont expliqué davantage puisqu'on ne peut pas lire les plans, on nous a bel et bien expliqué toutes ces choses et ça paraît être très bien pensé. Nous avons cependant mis un bémol puisqu'on disait qu'on allait s'inspirer de ce qui avait été fait à Liège et à Namur, les uns et les autres parmi nous ont déjà traversé ces deux gares mais nous allons aller voir avec la plateforme des personnes à mobilité réduite, un petit staff de ces personnes et des personnes handicapées plus particulièrement, nous allons aller voir dans ces deux gares peut-être les quelques petites imperfections donc là, pour nous, il n'y aurait pas de problème majeur. Rappelez-vous, au niveau de la traversée de la Place Léopold, dans une autre vie, j'étais intervenu pour des traversées plus faciles et des passages qui soient vraiment à la fois directionnels pour les personnes en difficultés visuelles et qui soient aussi plus faciles à traverser pour des personnes qui sont dans des voiturettes. On n'a pas abouti, on me promettait la nouvelle gare et ses aménagements ultras et je crois que là nous arrivons à notre but seulement. Voilà et c'était ça surtout

mon intervention, nous allons avoir nous, personnes handicapées, une période noire, la période des travaux. On le sait très bien, qui dit travaux, dit que les difficultés pour évoluer dans ces travaux vont changer presque d'endroits tous les jours. Alors, imaginez-vous une personne aveugle ou malvoyante qui descend sur le quai et qui doit sortir de la gare et puis aller trouver son bus, elle ne sera jamais en sécurité. Alors, ce que nous on voudrait, c'est qu'il y ait une collaboration entre le personnel de la SNCB et une collaboration avec les gens qui, au niveau de la Ville, nous aident habituellement. Il existe ici au niveau de la Ville, je ne dirai peut-être pas le mot exact, je dirai stewards, c'est-à-dire des gens qui sont habilités à venir nous chercher à un quelconque endroit de la Ville et nous emmener là où on le désire. Et bien, ces personnes pourraient peut-être, pendant les travaux, venir nous chercher au niveau des arrivées des trains mais jusqu'où ces personnes peuvent-elles venir nous chercher ? Je crois que sur le territoire de la gare elle-même, ce sont les personnes de la SNCB qui sont habilitées à conduire la personne aveugle. Alors, ce qu'il faudrait, c'est un relais entre les personnes de la SNCB qui font très bien leur travail, qui nous aident habituellement et un relais avec les stewards de la Ville de Mons pour qu'une personne malvoyante ou une personne non voyante qui arrive puisse cheminer véritablement vers le bus qu'elle est susceptible de prendre. Alors, j'ai encore peut-être quelque chose à ajouter, si Mons est un nœud ferroviaire important, pour les personnes qui ont des difficultés visuelles, c'est aussi un endroit où énormément de personnes qui ont des difficultés visuelles transitent. Il y a évidemment les Amis des Aveugles, il y a le CPESM de Ghlin, avec tous ces jeunes enfants malvoyants, vous avez une structure aussi vers Quaregnon et vous avez aussi, en face de la gare, l'AWIP. Alors, le sentiment que j'ai ressenti aujourd'hui, c'est que des personnes handicapées étaient réellement paniquées de voir ces travaux qui se profilaient et je crois qu'il faudrait trouver une solution. Alors, moi ce que je suggérerais, c'est que la plateforme des personnes à mobilité réduite qui fait un travail exceptionnel ici au niveau de Mons, puisse continuer à faire ce travail et organiser une réunion à la fois avec des responsables de la SNCB, des responsables ou des personnes qui travaillent ici pour la guidance des personnes aveugles au sein de l'intra muros montois et évidemment des personnes responsables des associations pour aveugles, pour malvoyants, pour personnes en voiturette. Voilà, ce serait l'idéal une telle réunion où on puisse vraiment faire ça d'une manière mais d'une manière précise, qu'il n'y ait pas d'imprécisions parce qu'une imprécision pour une personne qui n'y voit pas ou une personne en voiturette, c'est l'accident. Et pour étayer un petit peu ce que je viens de

dire, dans une gare, je ne me rappelle plus tellement laquelle, il y avait des travaux et la personne aveugle, mal inspirée pour contourner l'un ou l'autre des travaux, s'est retrouvée sur les rails et ça s'est mal terminé, quoi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. MERCIER. D'abord, vous l'avez signalé, la réunion de travail relative à la présentation de l'avant-projet avec la SNCB s'est bien passée et j'en suis ravi. Je savais que c'était d'ailleurs un point prioritaire des responsables de la SNCB que de tenir compte des remarques des moins-valides en général. Ce que nous proposons, c'est de travailler durant la période des travaux avec notamment un steward urbain quelques heures par jour, il y a déjà eu un contact entre Mme Storet et Mme Mabilie de l'asbl Centre-Ville à cet égard. On va demander à Mme Rouhart d'organiser une rencontre avec la plateforme, l'asbl Centre-Ville, la SNCB, Service Prévention pour un peu examiner les modalités les plus appropriées mais on fera le maximum pour que les désagréments soient les moins perturbants possible pour les moins-valides. Voilà. Merci en tout cas. J'en viens à l'interpellation relative à un réseau de chaleur enterré.

Entrée de MM. BARVAIS et LAFOSSE = 39 présents

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le Ministre Marcourt vient d'octroyer un subside de 1.200.000 euros dans le cadre de l'établissement d'un réseau de chaleur enterré dans la nouvelle zone d'activités économiques « La Vieille Haine » par l'exploitation géothermique d'une nappe d'eau chaude environ 70°, se situant à une profondeur approximative entre 2.400 à 2.650 m. Ne serait-il pas opportun qu'un consensus politique rassemblant toutes les forces économiques, politiques, sociales, associatives se dessine tant au Conseil communal qu'au sein de notre Ville de Mons pour demander une extension du réseau, tant vers le Centre-Ville, pensons aux bâtiments de l'Université de Mons, au Parc Initialis, à la nouvelle gare de Mons que vers Ghlin, Jemappes ou Cuesmes ? Merci de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, M. l'Echevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, merci M. le Conseiller. Donc, l'aménagement de la zone d'activités économiques de la Vieille Haine et l'exploitation de la géothermie au sein de ce zoning sont des dossiers gérés par l'IDEA. Nous interviendrons donc auprès des gestionnaires de ces dossiers afin de connaître les possibilités techniques d'étendre le réseau géothermique aux communes voisines de ce site et nous vous tiendrons informé des conclusions de ces derniers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en viens alors à la propreté au sein de l'entité. Je pense que c'est encore M. le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, Voici plus de trois mois, nous avons été interpellés par des habitants de Jemappes sur des problèmes de propreté au sein de ladite entité. L'Echevin de la propreté publique nous avait dit que soit nous exagérons ou que nous n'étions pas très au fait de certaines réalités de Jemappes. Nous avons torts puisque nous étions le seul à vous en faire part en tout cas publiquement. Or, dans le journal La Province du 30 novembre 2010, le journaliste relate le sentiment de frustration, de rage, d'impuissance de la population de Jemappes à ce sujet. Notre service de renseignements était-il donc défaillant à ce sujet ou serait-ce nous qui sommes à l'origine d'un mouvement d'indignation populaire, tel que le relate le journal. Par ailleurs, un habitant de Jemappes avait dit : dans le temps, il n'y avait pas autant de saletés. Alors, quand nous nous remémorons la condition ouvrière et sociale aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, je ne pense pas qu'avant ça allait mieux. En tout cas, nous sommes convaincus que s'il y a une dégradation notable de la situation et une absence de réaction des autorités communales à la mesure de la dégradation de la propreté, quelles sont les mesures que le Collège entend prendre à ce sujet ? Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, j'ai bien rencontré le MOC lors d'une séance publique, il n'y a pas trois mois, il y a deux mois, le 26 novembre exactement. Et depuis le 26 novembre, puisque vous lisez la presse, vous avez dû vous rendre compte dans la presse aussi que nous avons eu deux fois des inondations et entre les inondations, nous avons eu un petit peu de neige ça et là. Donc, nous avons travaillé sur un cahier de revendications très fourni par le MOC et ce cahier de revendications appelle des réponses point par point. Ces réponses sont pratiquement terminées mais nous avons d'abord donné la priorité à nos citoyens qui se trouvaient les pieds dans l'eau et à ceux qui se trouvaient dans les difficultés dues à la neige. Donc, cette réponse est pratiquement terminée et le cahier de revendications, pour vous dire, nous réalisons déjà 80% ce qu'il y a dedans, donc, si nous pouvons encore aller plus loin et les 20% manquants, travailler avec le MOC pour les obtenir, ce sera volontiers mais il y aura une réponse qui est pratiquement maintenant terminée.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, M. le Bourgmestre, pour ma dernière interpellation, j'ai le devoir d'être le porte-parole de plusieurs centaines de citoyens qui, depuis le mois de septembre, sont les victimes innocentes de véritables gangs qui organisent de véritables razzias sur les vitres des voitures du Centre-Ville de Mons.

Tous les jours et avant même la tombée de la nuit, rue de Nimy, rue des Sars, rue du Gouvernement, rue des Telliers, rue Notre-Dame Débonnaire, jeudi dernier c'est notre ancien président Henri Cammarata lors d'une conférence aux Fucams, à St-Luc, bibliothèque à 9 h du soir, rue Boulangé de la Hainaière, à 9 h du soir, Place de Bootle, jeudi dernier, bref, l'énergie de ces gangs organisés ne connaît pas de trêve. Ils opèrent même le dimanche à 17 h 30 ! La majorité PS-MR ne souhaite pas de caméras dans le Centre-Ville, en tout cas on n'en a pas encore vu, mais comme la moitié des délits et des actes d'incivilité se produit au Centre-Ville, que proposez-vous aux honnêtes citoyens qui assistent impuissants à de tels actes de vandalisme ? L'immense majorité des citoyens en a ras-le-bol de voir leurs biens, c'est-à-dire leurs voitures saccagées par une infime minorité. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Il ne faut pas se voiler la face, il y a des faits de vols dans les véhicules et c'est vrai que chaque fait comme d'autres sont tantôt traumatisants, tantôt à tout le moins extrêmement embêtants. On a enregistré en 2010 à peu près 2.000 faits dans les véhicules, 70% de ces faits sont commis dans le Centre-Ville et la majorité des faits d'ailleurs se produisent entre 16h et 24h. La Police travaille vraiment d'arrache-pied et je peux vous dire qu'il n'y a pas de gangs organisés. Souvent, ce sont des marginaux pour diverses raisons et la recherche de moyens financiers indirects pour les stupéfiants est une raison souvent remarquée et à cet égard, j'ouvre une parenthèse, mais beaucoup de partis politiques ont cette hypocrisie de ne pas vouloir aborder ce problème de l'utilisation des stupéfiants avec le sérieux que ça mériterait dans une société qui en consomme tant et en particulier chez les jeunes, je ferme la parenthèse, on y reviendra à d'autres moments et en d'autres lieux. Les patrouilles sont organisées aux heures et aux endroits les plus critiques puisque bien sûr il y a un relevé précis. Il y a d'ailleurs, à l'intra muros, outre tout ce que l'on fait, vous l'aurez certainement vu, la mise en place de patrouilles cyclistes qui est très efficace et permet d'accéder d'un endroit à un autre très rapidement et facilement et en silence. Sachez qu'on a interpellé, la Police a interpellé en flagrant délit, 56 personnes, ce qui n'est pas mal et 49 ont été présentées au Parquet et puis bien sûr c'est le Parquet qui décide de la suite. Sachez alors que donc on continue à être très vigilants. Avant de rappeler quelques conseils, je voudrais vous dire que nous avons inscrit au budget 20.000 euros pour réaliser une étude de faisabilité en terme de caméras, un groupe de travail a été mis en place, nous participerons d'ailleurs à un colloque sur le sujet très prochainement. Donc, on est attentifs et comme je l'ai déjà indiqué, on n'est pas

opposés à certains endroits de mettre des caméras. Mais, je me dois d'être tout à fait honnête, il y a ce groupe de travail avec le Procureur du Roi, le Commissaire en Chef, il y a eu je pense d'ailleurs les chefs de groupe qui ont pu participer mais ne trompons pas les citoyens, ne disons pas qu'en mettant des caméras, on résout tout,. hélas, dans beaucoup d'endroits, on déplace le phénomène et parfois on aggrave parce que, quand c'est prémédité, cagoules avec après violences parfois plus fortes. Par ailleurs, il ne suffit pas de mettre une caméra et de ne pas avoir tout le traitement derrière, c'est considérable. Quoi qu'il en soit, je pense qu'à certains endroits, ça peut se justifier et donc nous ne sommes pas opposés. Je vous dis tout de suite, on ne fera pas de Mons, la ville où il y aura des caméras à tous les coins de rues, donc ça, il faut l'oublier, ça n'a aucun sens et je tiens vraiment à la vie privée de chacun même si je connais comment on peut utiliser légalement les images. Enfin, je voulais juste vous dire qu'on continue bien sûr à être vigilants et la Police fait son travail d'une manière remarquable mais il faut dire et redire aussi pour réduire les risques de toujours garder à l'esprit quelques conseils de prudence. Ne jamais laisser dans la voiture quelque objets, que ce soit un manteau, que ce soit une serviette, que ce soit un sac, que ce soit une petite caisse, que ce soit n'importe quoi qui attire et aussi bien faire attention avec les ventouses pour les GPS parce que, me dit-on, ceux qui cassent comme ça les vitres, repèrent le petit cercle et savent dès lors que dans la boîte à gants il y a quelque chose d'intéressant et cassent. Je sais que c'est embêtant, on n'est pas tout le temps avec son vaporisateur de produit pour nettoyer mais j'insiste quand même pour qu'on réduise au maximum maximorum, même si parfois, par distraction, chacun de nous peut laisser quelque chose, mais on s'est déjà rendu compte et notamment dans ma rue, dès que quelqu'un laisse dans la voiture, un sac, une serviette, un manteau ou quelque chose qui pourrait faire croire qu'il y a un bien que l'on peut revendre, pouf et ça va à la vitesse de la lumière, ils ont une technique, ça casse et quelques secondes après, on ne les voit plus mais soyez assurés, on continue à être extrêmement vigilants. Voilà, mes chers collègues, ceci clôture notre Conseil communal, je vous remercie. Pardon, excusez-moi, excusez-moi, je n'ai pas terminé. Vous vouliez vous associer à l'interpellation, c'est ça ? Allez-y M. LECOCQ.

Sortie de M. HAMBYE et DUBOIS = 37 présents

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Voilà, je suis quand même un petit peu obligé de répondre puisque le Conseiller CdH a cité le MR dans son interpellation et donc, rassurez-vous, je n'ai pas du tout envie de polémiquer mais il faut bien reconnaître

qu'une interpellation CdH sur l'installation des caméras de surveillance pour nous MR qui faisons de la sécurité notre cheval de bataille, c'est, si je peux me permettre, du pain béni. Alors, c'est vrai que ça nous change des poubelles. Il est parti mais je voudrais quand même dire au Conseiller CdH que s'il le souhaite, je lui enverrai le programme complet du MR afin qu'il puisse glaner quelques interpellations intéressantes pour les prochains Conseils communaux. Bien, plus sérieusement, je veux juste rappeler l'importance du dossier pour notre groupe, c'est d'ailleurs suite à une intervention libérale qui a été mise sur pied une Commission sur l'opportunité de l'installation des caméras de sécurité dans la ville, les choses avancent positivement même si nous aurions voulu aller plus vite en besogne. Je remercie en cela le Collège d'avoir dégagé d'ailleurs au budget 2011 les moyens destinés à mener une étude sur le sujet. Pour nous, le groupe MR, la sécurité et notamment l'utilisation des caméras, ce n'est pas que des mots au Conseil communal, c'est une priorité à laquelle nous travaillons concrètement. Merci M. le Bourgmestre d'avoir retenu les Conseillers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Donc là au moins je vois qu'il y a un consensus, la sécurité est une priorité numéro 1 au MR, numéro 1 au PS, je vois numéro 1 au CdH et je ne doute pas qu'Ecolo et d'autres groupes partagent notre point de vue. Donc, c'est une Ville où la sécurité est une priorité. Bien, je vous remercie et cette fois ci définitivement, je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2010.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Pierre URBAIN.

.

Elio DI RUPO.

=====